

Le journal de

# STEENWERCK

**Belle Année 2020 à tous !**



# L'EDITORIAL DE JOEL DEVOS



## INFORMATIONS MUNICIPALES

- Compte-rendus du Conseil municipal
- Etat civil, informations diverses
- Info du PLIE
- Tri des emballages

## SCOLAIRE / JEUNESSE

- Magie à Poudlard
- Savez-vous planter ?
- Accueils de loisirs 2020
- Quoi de neuf à l'école Saint Joseph ?

## INFOS DES ASSOS

- Histoires d'un soir...
- Appel du don du Sang
- Nourrissage et hygiène des oiseaux
- Des nouvelles des 100 km
- AG de la Roue Libre
- Carboflip
- Fierté et Remerciement du Téléthon
- Au programme au Musée
- ADSMT Flandres

## AGENDA



**Téléphone** : 03.28.49.94.78

**Site internet** : [steenwerck.fr](http://steenwerck.fr)

**Infos** : [contact@steenwerck.fr](mailto:contact@steenwerck.fr)



: Ville de Steenwerck

**Directeur de la publication** : Joël Devos

**Directeur de la rédaction** : Joël Devos

**Rédaction** : Mairie & Associations

**Crédits photos** : Mairie & Associations

**Secrétariat & Impression** : Michel Forceville

**Tirage** : 1 800 exemplaires

**Dépôt légal** : Juin 2008

**Journal gratuit**

Publication disponible en lecture et téléchargement sur [steenwerck.fr](http://steenwerck.fr)

La nuit venait de tomber ce vendredi 29 novembre dernier.

Kevin, jeune steenwerckois de 26 ans, rentrait de Lille par le train et regagnait tranquillement son domicile à pied, au centre du village, en empruntant la rue de la gare.

C'est alors qu'il fut projeté violemment dans le fossé par une automobile dont le chauffeur irresponsable prit la fuite !

Très grièvement blessé, il aurait pu y perdre la vie s'il n'avait été secouru en état d'hypothermie par des automobilistes estavinois de passage.

Les chirurgiens se sont succédés pendant plus de 15 heures pour que Kevin puisse retrouver le plein usage de ses membres ! Alors, courage Kevin, nous pensons à toi !

Cette route départementale reliant le centre de Steenwerck à la gare sans trottoir ni piste cyclable est particulièrement dangereuse, ce dramatique accident en étant la réelle démonstration .

Des réflexions ont pourtant été engagées voici plus de 10 ans pour réaliser une liaison sécurisée. Comble de l'histoire, une étude technique de faisabilité venait d'être décidée, lors d'une réunion en Mairie le 20 novembre dernier, par le Conseil départemental ; les résultats seront rendus pour juin 2020 et les travaux pourront alors commencer !

Cet accident fâcheux montre bien la nécessité de VOIR et d'être VU et je ne saurais trop recommander aux piétons et cyclistes le port constant d'un gilet réfléchissant !

Ce n'est pas cher mais très efficace. VOTRE VIE EN DEPEND !

Dans un tout autre domaine, fin 2019 devait voir l'achèvement de l'extension du musée de la vie rurale mais de multiples ennuis de chantier ont retardé sensiblement les travaux .

Ce dernier ne sera finalement opérationnel qu'au printemps prochain !

Le bâtiment a déjà cependant fière allure avec son sous-bassement de briques, ses tuiles flamandes, ses clin à l'ancienne et ses panneaux solaires pour une autosuffisance en énergie ! Il pourra ainsi accueillir dans les meilleures conditions collections nouvelles, fêtes et spectacles traditionnels.

Je souhaite à chacune et chacun de vous une belle et douce année, remplie de joie, de bonheur et de bienveillance !

Bonne année et bonne santé !

*Bien Cordialement*  
Joël Devos

## **Compte-rendu du Conseil municipal du 07 novembre 2019**

### **1 – RÉSILIATION DU LOT N° 3 / SERRURERIE DU MARCHÉ D'EXTENSION DU MUSÉE DE LA VIE RURALE ET ENGAGEMENT D'UNE NOUVELLE PROCÉDURE DE CONSULTATION.**

VU le choix de la ville de Steenwerck de retenir l'entreprise EBS pour le lot n°3 – serrurerie, en vue de la construction d'une serre à charpente métallique,

VU l'accord de sous-traitance relatif à la fabrication de la charpente métallique passé par l'entreprise EBS avec l'entreprise BT METAL, en date du 10 juillet 2019,

VU l'engagement de l'entreprise EBS à réaliser la pose de la charpente métallique au plus tard le 28 octobre 2019,

VU le courrier du 20 septembre 2019 émanant de la société BT METAL, sous-traitant désigné par l'entreprise EBS, faisant état de son incapacité à fabriquer la charpente métallique,

VU le courrier adressé le 26 septembre 2019 à l'entreprise EBS la mettant en demeure de proposer une solution technique sérieuse pour la fabrication et la pose de la charpente avant le 28 octobre 2019,

VU le mail de l'entreprise EBS du 14 octobre 2019 proposant un sous-traitant pour la fabrication de la charpente, moyennant un surcoût de 14 000 € H.T. et demandant à la commune d'effectuer une commande additionnelle au marché,

Considérant que le Code de la Commande publique ne permet pas d'effectuer une commande additionnelle, Monsieur le Maire a rappelé à l'entreprise EBS qu'elle s'était engagée lors de la signature de son marché à effectuer les travaux relatifs à son lot pour un montant de 73 568 € H.T.

Monsieur le Maire a constaté que les travaux de pose de la charpente métallique n'ont pas été entamés au 28 octobre 2019. Il informe que le retard de 13 semaines que l'entreprise EBS cumule dans l'exécution des travaux relatifs à son lot impacte fortement les autres lots et la tenue du délai contractuel de fin de chantier.

L'entreprise EBS n'ayant pas apporté de réponse dans le délai de mise en demeure fixé, le marché peut être résilié de plein droit. Cette résiliation du marché nécessite le lancement d'une nouvelle procédure de consultation pour les travaux de serrurerie.

Au regard de l'estimation prévisionnelle des travaux évaluée à 100 000 € H.T., Monsieur le Maire propose au conseil municipal de passer un nouveau marché selon la procédure adaptée.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à résilier le lot n°3, Serrurerie, du marché de travaux d'extension du Musée de la Vie rurale, notifié à l'Entreprise EBS et à engager une nouvelle procédure de consultation pour les travaux de serrurerie.

*Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

### **2 – ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER PRINCIPAL, RECEVEUR DE LA COMMUNE**

Considérant la nomination de Monsieur Dominique GALLOIS, aux fonctions de Trésorier principal de Bailleul par intérim, à compter du 16 septembre 2019,

Considérant l'accord de Monsieur Dominique GALLOIS pour la poursuite de l'assistance du comptable pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et d'attribuer à Monsieur Dominique GALLOIS, Trésorier principal de Bailleul par intérim, receveur de la commune, le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi et du décret cités supra, à compter du 16 septembre 2019.

*Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

### **3 – FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2020**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°059-2018 du 12 décembre 2018 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2019 et propose de délibérer sur les tarifs à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 comme proposés.

*Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures.*

## Compte-rendu du Conseil municipal du 12 décembre 2019

### 1 – RÉPONSE À L'APPEL À PROJETS « REDYNAMISONS NOS CENTRE-VILLES ET CENTRE-BOURGS » DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE

En 2017, 11 % des locaux commerciaux situés en centre-ville étaient vacants au niveau national. Pour inciter les acteurs locaux, dont ceux du logement et du commerce, à réinvestir les centres-bourgs et à y favoriser le maintien ou l'implantation d'activités, le gouvernement a lancé en mars 2018 le programme " Action cœur de ville". La Région Hauts de France s'est associée à ce plan national et lancé un appel à la mobilisation des élus locaux, habitants, commerçants, entrepreneurs, artisans.

L'appel à projets « Redynamisons nos centre-villes et centre-bourgs », dont l'objectif est d'accompagner les projets de redynamisation commerciale qui s'inscrivent dans une démarche volontariste de reconquête des centre-villes et des centre-bourgs a ainsi été lancé en mars 2019.

L'aide en faveur des communes lauréates pourra prendre deux formes :

- Axe 1 - aide à la mise en œuvre : la Région soutiendra la réalisation de projets opérationnels, innovants, pour attirer ou fixer les commerces et les habitants en centre-bourg.

- Axe 2 - aide à la finalisation des projets, via un accompagnement de la Région qui mobilisera des expertises ciblées en fonction des besoins locaux (identification du site, expertise économique/juridique, pilotage, etc.)

La commune de STEENWERCK a été candidate et retenue parmi 114 communes qui vont bénéficier de la politique et du budget « Redynamisons nos centre-villes et centre-bourgs ». Elle sollicitera l'aide de la Région sur l'axe 2.

Le Conseil Municipal s'engage à ne pas développer le commerce de périphérie et à favoriser le commerce de proximité afin de lutter contre la désertification de son centre-bourg.

*Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

### 2 – DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE STEENWERCK SUITE AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN CONSÉCUTIFS À LA SÉCHERESSE

Monsieur le Maire informe que depuis plusieurs années, des mouvements de terrain se produisent sur le territoire de STEENWERCK soit à la suite d'une période de sécheresse, soit à la suite d'une période de réhydratation des sols, que ce phénomène se produit sur les communes limitrophes dont BAILLEUL avec laquelle une étude géotechnique a été réalisée en 1997.

Ces mouvements de terrains provoquent des fissures importantes au niveau des murs de bâtiments agricoles, des façades, des pignons, des cloisons, des plafonds, des soulèvements de carrelages d'habitations et de terrasses.

L'étude géotechnique réalisée en 1997 sur le territoire de la commune a démontré que, compte tenu de la nature argileuse des sols et sous-sols du fait que la commune est traversée par la Grande Becque dont les alluvions sont essentiellement argileuses et argilo-sableuses, la succession depuis 1989 de séquences sèches et humides en particulier en 2003, 2006, 2009, 2011, 2018 et 2019, génère au niveau des sols sensibles à l'eau des phénomènes de retrait en période sèche et de gonflement en période humide sur des sols qui sont en permanence en déséquilibre hydrique. Ces cycles expliquent la soudaineté des désordres.

Depuis 1989, la commune de STEENWERCK a fait l'objet de plusieurs arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à la suite de ces mouvements de sols qui endommagent fortement certains bâtiments.

L'été 2019 ayant été particulièrement sec, des désordres importants se sont déclarés sur certaines habitations situées sur le territoire de la commune. Dix cas ont été recensés à ce jour.

Compte tenu des désordres constatés, de l'importance des travaux à mettre en œuvre pour réparer les bâtiments endommagés et de l'impossibilité des victimes de se faire indemniser par leur compagnie d'assurance en dehors de la procédure relative aux catastrophes naturelles,

Monsieur le Maire propose de solliciter de l'Etat, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur l'ensemble du territoire de la commune de STEENWERCK du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 septembre 2019.

*Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

### **3 – AVENANT N°2 AU LOT N°5, ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES, DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'EXTENSION DU MUSÉE DE LA VIE RURALE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°048-2018 du 30 octobre 2018 retenant les entreprises pour le marché de travaux d'extension du Musée de la Vie rurale et la délibération n°041-2019 du 16 octobre 2019 relative à l'avenant n°1 au lot n°5, Électricité courants forts / courants faibles, remplaçant l'onduleur d'une capacité de raccordement de 9 panneaux photovoltaïques initialement prévu au marché par un onduleur d'une capacité de raccordement de 30 panneaux photovoltaïques.

Il informe l'Assemblée qu'il est envisagé d'ajouter 12 panneaux photovoltaïques aux 9 panneaux initialement prévus au marché.

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la proposition de l'Entreprise CEGELEC, titulaire du lot n°5, Électricité courants forts / courants faibles, prenant en compte ce changement.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la proposition de CEGELEC pour un montant de 6 098,88 € H.T., soit 7 318,66 € T.T.C. qui fera l'objet de l'avenant n°2 au lot n°5.

*Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

### **4 – MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL TITULAIRE À TEMPS COMPLET ET NON COMPLET**

Il est rappelé au Conseil Municipal que le Comité Technique Paritaire Intercommunal (CTPI) a été sollicité le 8 juillet 2019 afin de donner son avis sur la suppression de postes devenus vacants suite à un départ en retraite et à des avancements de grades.

Lors de sa réunion du 12 septembre dernier un avis favorable a été émis pour la suppression des postes présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la suppression des 16 postes repris ci-dessus et la modification du tableau des effectifs présentés.

*Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

### **5 – MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P.)**

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la collectivité de STEENWERCK,

Considérant que ce nouveau régime indemnitaire est transposable à la fonction publique territoriale et remplace les autres régimes indemnitaires, il est proposé au Conseil municipal de valider cette transformation.

*Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

### **6 – VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (IHTS)**

Il est rappelé au Conseil Municipal que l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires est attribuée dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du décret n°2002-60 du 24 janvier 2002.

Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel du Comité Technique Paritaire (CTP).

Considérant que conformément à l'article 2 du décret 91-875 sus visé, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité,

Considérant que le bon fonctionnement des services peut nécessiter la réalisation d'heures supplémentaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat,

- de compenser, éventuellement, les heures supplémentaires et complémentaires réalisées par l'attribution d'un repos compensateur.

- de majorer le temps de récupération dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération lorsque l'heure supplémentaire est effectuée de nuit, un dimanche et jour férié, aux agents relevant des cadres d'emplois présentés.

*Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

## **7 – INDEMNISATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR ÉLECTIONS**

Il est rappelé au Conseil Municipal que lors des consultations électorales politiques les agents municipaux sont amenés à réaliser des travaux supplémentaires (mise en place et tenue des bureaux de votes, dépouillement, remise en état des lieux...)

Considérant que la rémunération des travaux supplémentaires effectués au-delà des heures normales de service, à l'occasion des consultations électorales peut être compensée par :

- la récupération du temps effectué,
- ou le versement d'une Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE) pour les agents non éligibles aux IHTS,
- ou le versement d'une Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS) pour les agents de catégories C et B,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prévoir le versement de l'Indemnité Complémentaire pour Elections (IFCE)

*Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

## **8 – DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°3 – EXERCICE 2019 / INTÉGRATION DES TRAVAUX EN RÉGIE EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la Décision Modificative du Budget n°3 pour l'intégration des travaux en régie en section d'investissement pour l'exercice 2019.

*Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

## **9 – DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°4 – EXERCICE 2019**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la Décision Modificative du Budget n°4 pour l'exercice 2019.

*Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

## **10 – DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°5 – EXERCICE 2019**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la Décision Modificative du Budget n°5 pour l'exercice 2019.

*Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

## **11 – DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°6 – EXERCICE 2019**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la Décision Modificative du Budget n°6 pour l'exercice 2019.

*Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

## **12 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES IRRÉCOUVRABLES**

Par courrier en date du 10 octobre 2014, Monsieur le Trésorier Principal de Bailleul, a fait parvenir à la commune de Steenwerck un état de pièces à recouvrer en non-valeur.

Il est proposé au Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Trésorier Principal de Bailleul d'accepter l'admission en non-valeur des titres de recettes inscrits correspondant à 42 pièces pour un montant global de 1 343,30 €

*Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

## **13 - EXTINCTION DE CRÉANCES SUITE À UNE PROCÉDURE DE SURENDETTEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier en date du 10 juillet 2019, Monsieur le Trésorier Principal de Bailleul, a fait parvenir des états de créances éteintes dans le cadre d'une procédure de surendettement. Ces pertes sur créances seront comptabilisées en dépenses du budget 2019 au compte 6542.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes présentés.

*Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures.*

# Etat-civil

## NAISSANCES

**BRETON MEULEMEESTER** Arthur, né à Armentières le 26 septembre 2019

**CRAYE** Louka, né à Armentières le 13 octobre 2019

**NAESSENS** Eden, né à Lille le 17 octobre 2019

**MARES** Abigaël, née à Armentières le 25 octobre 2019

**DAHES** Saskya, née à Armentières le 4 novembre 2019

**DANEL** Maëlys, née à Hazebrouck le 14 novembre 2019

**VLAEMYNCK** Manon, née à Armentières le 18 novembre 2019

**TISON** Léo, né à Armentières le 20 novembre 2019

**MOREL** Lisa, née à Armentières le 21 novembre 2019

## DECES

**EVERAERE veuve RICOUR** Francine à Armentières (88 ans)

**DENNEQUIN épouse DEREMAUX** Thérèse à Armentières (83 ans)

**DEWEIRDER** Jean-Marie à Lille (98 ans)

**DELESTREZ** Michel à Armentières (87 ans)

**VANNOYE veuve DEREMETZ** Josette à Armentières (80 ans)

**DECHERF** Jean-Noël à Hazebrouck (61 ans)

**DEVOS** Lucien à Lille (75 ans)

**LEROY** Dominique à Lille (57 ans)

**KONCEWICZ** Casimir à Hazebrouck (93 ans)

**HUGUE** Jean-Marie à Steenwerck (84 ans)

*Les personnes ne souhaitant pas figurer sous notre rubrique Etat Civil doivent le faire savoir en Mairie, que ceci les concerne personnellement ou concerne un parent.*

## Dates des prochains journaux de Steenwerck

N°	Date limite d'envoi des articles	Date de parution estimée
237	Lundi 03 Février 2020	Mercredi 12 Février 2020

Pour nous transmettre vos articles et photos, merci d'utiliser exclusivement l'adresse suivante : [markmazieres@steenwerck.fr](mailto:markmazieres@steenwerck.fr).

Si vous êtes peu familier avec l'usage de l'outil informatique, envoyez vos documents sous format Word, nous nous chargerons de la mise en page. N'hésitez pas à publier vos informations sur le site internet de la commune et la page Facebook en envoyant vos documents à cette même adresse mail.

# Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

Ce dispositif vise l'accès à l'emploi durable des publics sans activité à partir de 26 ans et confrontés à un risque d'exclusion professionnelle. Il vient en complément des activités des Missions locales, lesquelles travaillent à destination d'un public âgé au maximum de 25 ans.

Il se décompose en trois pôles d'intervention :

- le pôle repérage
- le pôle accompagnement
- le pôle économique

## Qui ?

- Vous habitez dans une commune de l'Armentériois de la communauté de communes Flandre Lys, de la communauté de communes Flandre Intérieure
- Vous avez plus de 26 ans et motivé pour trouver un emploi durable
- Vous êtes en recherche d'emploi depuis plus d'un an, bénéficiaire du RSA, reconnu travailleur handicapé

## Quoi ?

Le PLIE vous propose :

- un accompagnement personnalisé : notre priorité est de répondre à vos besoins et de vous accompagner dans la réussite de votre projet de formations.
- des ateliers de remobilisation (confiance en soi, simulation aux entretiens d'embauche, mobilité, présentation de soi...)
- une mise en relation directe avec les employeurs du territoire et des propositions d'offres d'emploi ciblées.

## Vous souhaitez être accompagné par le PLIE ?

Contactez-les directement, et participer à une réunion d'information collective.

### PLIE Flandre Lys

3 rue Nungesser 59280 Armentières  
03 20 10 97 80  
contact@plieflandrelys.fr

## Information de l'assurance Maladie



### L'hiver arrive à grand pas et la grippe saisonnière aussi : pour éviter les complications et protéger les personnes fragiles, vaccinez-vous !

- La vaccination antigrippale est recommandée pour :
    - les + de 65 ans ;
    - les personnes atteintes d'une maladie chronique ;
    - les femmes enceintes.
  - La vaccination antigrippale s'adresse aussi :
    - aux personnes en situation d'obésité (IMC > ou égal à 40) ;
    - à l'entourage familial :
      - des nourrissons fragiles à risque,
      - des personnes immunodéprimées.
  - Prise en charge à 100% du vaccin, sans avance de frais, pour les personnes éligibles
  - Retrait du vaccin en pharmacie pour les personnes majeures sur présentation de leur prise en charge
  - Vaccination réalisée par un médecin, un infirmier, une sage-femme ou un pharmacien volontaire
- Pour en savoir + sur la vaccination antigrippale, parlez en à un professionnel de santé

Contactez votre CPAM  
Messagerie de votre compte ameli sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)  
36 46 (0,06 €/min + prix appel)  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30

AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020

# La famille du **tri** s'agrandit !

En + des papiers et des emballages en carton, aluminium et acier,  
TRIEZ LA TOTALITÉ DE VOS EMBALLAGES EN PLASTIQUE.



**NOUVEAU**  
TRIEZ TOUS VOS  
EMBALLAGES  
EN PLASTIQUE



**CHEZ VOUS, TOUS  
LES EMBALLAGES  
SE TRIENT**

Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?

**#SUIVEZMOI**  
SUR CONSIGNESDETRI.FR

**CITEO**

# L'extension des consignes de tri, c'est quoi ?

**EN PRATIQUE ?  
Pour vous, le tri  
devient plus simple !**

1

**C'est un emballage ?  
Déposez-le  
dans votre bac jaune  
ou dans votre sac blanc.**

2

**Inutile de le laver,  
il suffit de bien le vider.**

**Désormais, plus de doute :  
TOUS LES EMBALLAGES ET  
TOUS LES PAPIERS SE TRIENT !**



## Recycler vos emballages devient plus simple !

**À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020,**  
dans votre commune, vous pourrez  
déposer tous vos emballages sans  
exception dans votre contenant de tri !

Depuis plus de 20 ans, le SMICTOM des Flandres s'engage à vos côtés pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers.

En 3 ans, dans notre collectivité, les déchets d'ordures ménagères ont diminué de 2%, et parallèlement le recyclage des emballages a augmenté de près de 8 kilos par an et par habitant.

Si ces résultats sont encourageants, nous restons en recherche constante de solutions pour nous améliorer.

### FACILITEZ-VOUS LE TRI !

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans votre bac ou sac de tri aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. A partir de janvier, plus besoin de se poser la question : si c'est un emballage, ça se recycle !

Les emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... **Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !**

### LE SMICTOM DES FLANDRES S'ENGAGE POUR FAIRE PROGRESSER LE RECYCLAGE

Il faudra attendre plusieurs années avant que toutes les communes françaises puissent recycler tous les emballages. Notre syndicat fait partie des premiers à participer au projet d'Extension des Consignes de Tri piloté par l'éco-organisme Citeo. Et notre territoire trie ses emballages recyclables dans un centre de tri à Harnes, qui a été totalement modernisé.

Une petite précision : vos proches qui habitent dans des communes voisines ne sont peut-être pas encore concernés. Ils le seront bientôt, mais en attendant, ne soyez pas étonnés si les consignes sont encore différentes chez eux.

Nous comptons sur votre mobilisation, essentielle à la progression du recyclage sur notre territoire et en France. Cette initiative contribue pleinement à l'objectif de recyclage de 100% des plastiques d'ici à 2025. **Nous sommes tous acteurs du recyclage :**

**ENGAGEONS-NOUS, TRIONS PLUS !**

N'hésitez pas à consulter le site Internet : [smictomdesflandres.fr](http://smictomdesflandres.fr)



ALSH STEENWERCK  
TOUSSAINT 2019

# MAGIE A POUDLARD

Le magicien, les acrobates, Harry Potter, Merlin  
l'enchanteur..... ils étaient tous là pour nous  
plonger dans l'incroyable univers de la Magie !!!



## INFORMATIONS ACCUEIL DE LOISIRS

INSCRIPTIONS VACANCES D'HIVER

Mercredi 22 janvier de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Vendredi 24 janvier de 16h00 à 18h30

EN MAIRIE

Dorénavant, les informations concernant les accueils de loisirs vous seront  
communiquées par mail. Les nouvelles familles sont invitées à nous  
communiquer leurs coordonnées à l'adresse suivante :

[tap-enfance@steenwerck.fr](mailto:tap-enfance@steenwerck.fr)

## SAVEZ-VOUS PLANTER ... ?

Dans le cadre du Festival de l'arbre et en lien avec la CCFI, la Municipalité de Steenwerck a organisé une plantation citoyenne ce 29 novembre.

En début d'après-midi, les élèves de CM1-CM2 de l'école Jean Monnet accompagnés de leur professeur et de trois parents, se sont rendus au bosquet du Kirlem (un délaissé de la SNCF), là où deux ans plus tôt, une première opération éco-citoyenne (une trentaine de chênes et de charmes) avait été réalisée par les élèves des T.A.P.

Des bénévoles de Steenwerck-Nature, un technicien du conservatoire botanique-Thibaut- et plusieurs élus étaient déjà sur place.

A leur arrivée, Thibaut a présenté les caractéristiques des deux espèces, charmes et hêtres, qui allaient être plantées. Il leur a expliqué les différentes étapes à effectuer : faire le trou, praliner les racines, déposer l'arbre et le tuteur, reboucher, tasser la terre avec les pieds, protéger le bas de l'arbre et pailler.



Enthousiastes et motivés, les enfants, regroupés par deux, se sont empressés de planter les douze arbustes en suivant méthodiquement chaque étape.



Des panneaux pédagogiques, apportés par Steenwerck-Nature ont permis de répondre aux dernières interrogations.



Après un petit goûter, les enfants ont reçu un diplôme d'Eco-Citoyen en reconnaissance de leur participation à cette opération.

Une belle opération de sensibilisation à l'importance de l'arbre et de la nature.



# ACCUEILS DE LOISIRS – JUILLET et AOÛT 2020

## Demande de candidature ANIMATEUR

**Date limite de dépôt des candidatures : 15 FEVRIER 2020**

Nom et prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

n° téléphone du domicile : ..... n° téléphone portable : .....

n° Sécurité Sociale : .....

Adresse email : .....@.....

### **Formation**

Diplômé(e)       B.A.F.A  
 autre qualification .....

➤ date d'obtention .....

Stagiaire B.A.F.A

➤ formation générale effectuée du ..... au .....

➤ stage pratique effectué du ..... au .....

➤ je suis inscrit(e) à une formation d'approfondissement du ..... au .....

Je suis inscrit(e) à une formation générale B.A.F.A du ..... au .....

Autres qualifications       A.F.P.S / P.S.C.1  
 Surveillant de baignade  
 .....

### **SOLLICITE un poste de animateur (trice)**

en juillet 2020\*       en août 2020\*       en juillet ou en août 2020\*

en maternelle\*       en primaire\*       au Point jeunes\*

**\* plusieurs choix possibles**

**Liste des pièces à joindre pour toute 1<sup>ère</sup> demande d'emploi :**

- une lettre de motivation

- un C.V.

- la photocopie de votre B.A.F.A ou diplôme équivalent

**ou** la photocopie de votre/vos attestation(s) de formation B.A.F.A (stagiaire)

**ou** la photocopie de votre demande d'inscription à une formation générale B.A.F.A

- la photocopie de votre ou vos autre(s) diplôme(s) : A.F.P.S / P.S.C.1, Surveillant de Baignade...

- la photocopie de votre carte d'identité

Observations : .....

Fait le .....

Signature :

# ACCUEILS DE LOISIRS – JUILLET et AOÛT 2020

## Demande de candidature DIRECTEUR

**Date limite de dépôt des candidatures : 31 JANVIER 2020**

Nom et prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

n° téléphone du domicile : ..... n° téléphone portable : .....

n° Sécurité Sociale : .....

Adresse email : .....@.....

### **Formation**

- Diplômé(e)       B.A.F.D  
                           B.P.J.E.P.S « Loisirs Tout Public »  
                           autre qualification .....
- date d'obtention .....

- Stagiaire       B.A.F.D  
➤ formation générale effectuée du ..... au .....
- stage pratique effectué du ..... au .....
- je suis inscrit(e) à une formation de perfectionnement du ..... au .....
- B.P.J.E.P.S « Loisirs Tout Public »

- Je suis inscrit(e) à une formation générale B.A.F.D du ..... au .....

- Autres qualifications       A.F.P.S / P.S.C.1  
   Surveillant de baignade  
   .....

### **SOLLICITE un poste de directeur (trice)**

- en juillet 2020\*       en août 2020\*       en juillet ou en août 2020\*
- en maternelle\*       en primaire\*       au point jeunes\*

**\* plusieurs choix possibles**

### **Liste des pièces à joindre pour toute 1<sup>ère</sup> demande d'emploi :**

- une lettre de motivation
- un C.V.
- la photocopie de votre B.A.F.D ou B.P.J.E.P.S « Loisirs Tout Public » ou diplôme équivalent
- ou** la photocopie de votre/vos attestation(s) de formation B.A.F.D (stagiaire)
- ou** la photocopie de votre demande d'inscription à une formation générale B.A.F.D
- la photocopie de votre ou vos autre(s) diplôme(s) : A.F.P.S / P.S.C.1, Surveillant de Baignade...
- la photocopie de votre carte d'identité

Observations : .....

Fait le ..... Signature :

## ACCUEILS DE LOISIRS – 2020

Les tarifs des accueils de loisirs ne seront pas augmentés en 2020

### Rappel des tarifs 2019

	par jour et par enfant	en Maternelle	en Primaire	au Point Jeunes (en juillet)
Dispositif LEA réservé aux allocataires de la CAF du Nord	QF de 0 à 369	1,37 €	1,37 €	1,37 €
	QF de 370 à 499	2,47 €	2,47 €	2,47 €
	QF de 500 à 700	3,30 €	3,30 €	3,30 €
	QF de 0 à 700	4,30 €	4,30 €	4,30 €
	QF de 701 à 1000	4,50 €	5,15 €	6,50 €
	QF de 1001 à plus	4,75 €	5,40 €	6,85 €
	Extra-muros	6,25 €	7,10 €	9,75 €

### Activités accessoires :

- Camping 2 jours / 1 nuit      **9,25 €**
- Camping 3 jours / 2 nuits    **18,50 €**
- Camping 5 jours / 4 nuits    **37,00 €**

**A savoir** : les frais d'inscription sont remboursés partiellement à compter de 3 jours d'absence consécutifs sur présentation de justificatifs (maladie, hospitalisation, cas de force majeure).

## SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES – 2020

Les tarifs des services péri et extrascolaires ne seront pas augmentés en 2020

### Rappel des tarifs 2019

#### ↪ **CANTINE**

Tarif unique : **3,70 €** le repas enfant

#### ↪ **ETUDE**

	QF de 0 à 700	QF de 701 à 1000	QF de 1001 à plus
1 heure	1,40 €	1,70 €	1,90 €

#### ↪ **GARDERIE**

	QF de 0 à 700	QF de 701 à 1000	QF de 1001 à plus
1/2 heure	0,60 €	0,75 €	0,85 €

LEA/CAF du Nord	QF de 0 à 369	QF de 370 à 499	QF de 500 à 700
1/2 heure	0,12 €	0,22 €	0,30 €

**A savoir** : en cas de retard des parents ou des personnes autorisées à reprendre les enfants le soir, le 1<sup>er</sup> quart d'heure est facturé **2,00 €** par enfant, le 2<sup>ème</sup> quart d'heure **3,00 €** par enfant.

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR LE SITE DE LA VILLE

[www.steenwerck.fr](http://www.steenwerck.fr)



# Quoi de neuf à l'école Saint-Joseph ?



Dans le cadre de notre projet culturel, tous les élèves de l'école sont allés à la grande fête lilloise du cirque ! Jongleurs, trapézistes, clowns, dresseurs...les enfants en ont eu plein les yeux. Moment magique et merveilleux qui lance notre projet d'année durant lequel les élèves s'exerceront aux arts du cirque avec l'aide d'intervenants qualifiés.



Pour cette fin d'année, les marionnettes Mariska sont venues à Saint-Joseph pour présenter aux élèves de maternelle un magnifique spectacle plein d'humour et d'émotions sur le thème...du cirque bien sûr !

PORTES OUVERTES  
DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH  
LE SAMEDI 21 MARS 2020

Attention : Les inscriptions pour les enfants nés en 2018 ont commencé !  
Vous pouvez contacter le chef d'établissement au 06.74.97.04.49 pour un rendez-vous.

<http://stjosephsteenwerck.fr>



## LES HISTOIRES D'UN SOIR REVIENNENT...

Tous les premiers vendredis de février à juin, l'association « *Conte à tous vents* » accueille **les histoires d'un soir** au **Musée de La Vie Rurale** de Steenwerck. Proposé par la Fédération des Foyers Ruraux Nord-Pas de Calais, le spectacle est une scène ouverte aux conteurs amateurs ou professionnels. L'entrée est libre : il suffit d'apporter 350 "scrounches": quelque chose à boire ,à grignoter, à partager après le spectacle. Trois à cinq conteurs et conteuses vous mettent l'eau à la bouche. On vous y attend pour vivre d'étonnants moments de partage, de chaleur, d'émotions, de rires.. Pour oublier le quotidien...Prenez date : *La première: le vendredi 07 février puis le vendredi 06 mars, le vendredi 03 avril, le vendredi 1er mai et la dernière: le vendredi 05 juin 2020*

Entrée gratuite. Pour adultes et adolescents.

Au Musée de La Vie Rurale à **20h30 précises**, dans l'estaminet.

L'Association "*Conte à tous vents*" tiendra son **Assemblée Générale 2020** le **vendredi 17 janvier** à la Maison Decanter à 19H; elle est ouverte à tous ceux qui ont envie de nous donner un petit coup de main, de temps en temps. On recrute !

Bienvenue aux bénévoles! envoyez un mail à: "[conteatousvents@gmail.com](mailto:conteatousvents@gmail.com)"

## Appel du don de Sang de Steenwerck

L'amicale pour le don du sang de Steenwerck

L'Amicale remercie les 526 donneurs qui ont donné de leur temps et de leur sang pour l'Année 2019 et les 75 donneurs de la journée du 3 Novembre 2019.

L'Amicale par la voix de son président relance un appel aux donneurs pour l'Année 2020 et espère une bonne mobilisation pour les prochaines journées 2020 dont voici les dates :

- Dimanche 12 Janvier 2020
- Dimanche 8 Mars 2020
- Dimanche 3 Mai 2020
- Dimanche 12 juillet 2020
- Dimanche 6 Septembre 2020
- Dimanche 8 Novembre 2020

salle paroissiale St Joseph de 8 h à 12 h 30.

Le président de l'Amicale fait appel à des nouveaux bénévoles pour assurer le bon fonctionnement aux journées du sang .

Le président Mr Vantorre André



# NOURRISSAGE et HYGIENE des Oiseaux.

<https://steenwercknature.wordpress.com/>

[steenwercknature@gmail.com](mailto:steenwercknature@gmail.com)

Nourrir les oiseaux durant les mois les plus froids de l'hiver peut aider un bon nombre de passereaux à passer la mauvaise saison.

Un geste simple...mais attention pas n'importe comment !

Le nourrissage est préconisé de mi-novembre à fin mars. Au delà il convient d'arrêter le nourrissage car nombre d'entre eux deviennent insectivores à la belle saison et surtout il est impératif de ne pas créer de relation de dépendance avec les jeunes oiseaux qui doivent apprendre à trouver leur nourriture seuls.

## Quelle nourriture pour les oiseaux ?

### Des Menus « top-chef »

Des mélanges de graines diverses, tournesol noir, petites graines de millet, du maïs concassé, des cacahuètes, des amandes, des noix, des noisettes mais toujours non grillées ni salées, ... de préférence dans une mangeoire à l'abri des intempéries et des chats.

Des boules ou pains de graisse végétale suspendues dans un arbuste ou à un piquet mais en évitant celles à base d'huile de palme qui contribue au déboisement des forêts d'Indonésie.

Des fruits décomposés (pomme, poire flétrie, raisin) feront le régal des merles et des grives.

**Ne donner pas** de lait, ni fromage, ni biscuit pour animaux domestiques, ni riz.

**Eviter** le lard, le suif, le saindoux, la végétaline, les miettes de pain, les biscottes, les biscuits, les pommes de terre, les pâtes ou le riz cuits, les boules de graisse et graines bon marché... pas toujours très nettes dans leur composition !

Les mangeoires attirent de nombreux oiseaux à la grande satisfaction des curieux de nature mais n'oublions pas que les concentrations d'oiseaux sont propices aux foyers de maladies pour la gentille ailée.

## Hygiène à la mangeoire :

**Que faire ?** Disposer la nourriture à l'abri de l'humidité. Certaines mangeoires spécifiques empêchent les oiseaux de souiller la nourriture à disposition. Pour les mangeoires à plateau il est recommandé de les nettoyer régulièrement afin d'éviter toute contamination. Un bon nettoyage à l'eau savonneuse au savon de Marseille ou savon noir. Utiliser les bons outils (brosses, grattoirs, goupillons).

**Eviter** les désinfections à l'eau de javel pure toujours la diluer avec de l'eau froide. N'oublier pas vos gants.

**N'hésiter pas à changer de place** vos mangeoires ou lieux de nourrissage ... cela évite les concentrations de fientes aux pieds des mangeoires.

**ATTENTION au point d'eau :** Si vous disposez d'un petit abreuvoir ou d'une écuelle d'eau... N'oubliez pas non plus de les désinfecter régulièrement... elles peuvent aussi être source d'infection pour les oiseaux.

**Les périodes critiques** sont très souvent les périodes de dégel lorsque les bactéries se développent dans la nourriture et l'eau.



**Placez vos mangeoires de manière à les voir depuis vos fenêtres... le spectacle sera garanti !**

(Sources : Conseils LPO)



## Bonne année 2020 !

### Vœux de l'association : le détail des surprises

Nos vœux, qui auront lieu le **vendredi 10 janvier 2020 à 19 heures** (Maison Decanter), seront l'occasion de dévoiler les nouveautés de l'édition 2020 :

- **Un nouveau circuit !** Il sera composé de 2 boucles comme ces dernières années, mais son tracé sera plus proche des circuits historiques ;
- Une **réorganisation de la Salle des Sports**, pour mieux gérer les moments d'affluence.

**Si vous ne connaissez pas l'association ou si vous souhaitez vous investir dans l'association au cours de l'année**, vous pouvez nous contacter à tout moment sur la page [Facebook](#) ou à l'adresse e-mail [contact@100kmsteenwerck.fr](mailto:contact@100kmsteenwerck.fr). Nous ne serons jamais trop nombreux à préparer ce grand événement Steenwerckois. Ne vous écartez pas de la fête, vivez les 100 km de l'intérieur, on veut vous connaître !

### Inscriptions : des changements à noter



Les inscriptions sont ouvertes depuis le 21 décembre 2019. Il est possible de s'inscrire en ligne (paiement par carte bancaire) et sur papier (paiement par chèque ou liquide). Rendez-vous sur [100kmsteenwerck.fr](http://100kmsteenwerck.fr) !

#### Des changements sont à noter :

- Le nombre de participant est limité à **1300 personnes le soir** (100 km Open et Tour du soir) et **200 le matin** (100 km Course). Rassurez-vous, c'est moins que le nombre de personnes inscrites en 2019. Il a été décidé de fixer cette limite pour ne pas avoir de mauvaises surprises sur les aspects logistiques ;
- **Clôture des inscriptions le mardi 19 mai à 19 heures**, soit 24h avant le premier départ. Aucune inscription ne sera possible sur place cette année.

Autres rappels :

- Pensez à prévoir un **certificat médical** portant la mention « de non contre-indication à la course à pied ou à l'athlétisme en compétition » **pour toutes les épreuves** (100 km, Tour du soir et la course des jeunes) ;
- L'épreuve du Tour du soir n'est pas accessible aux personnes mineures.



### À noter dans vos agendas

- ☒ **Vendredi 10 janvier 2020 à 19 heures** : soirée des vœux de l'association à la Maison Decanter ;
- ☒ **Lundi 02 mars 2020** : ouverture des inscriptions bénévoles ;
- ☒ **Mardi 19 mai 2020 à 19 heures** : Clôture des inscriptions aux 100 km Open, Tour du Soir et 100 km Course ;
- ☒ **Mercredi 20 mai 2020 à 19 heures** : départ des 100 km Open et du Tour du Soir ;
- ☒ **Jeudi 21 mai 2020 à 06 heures** : départ des 100 km Course ;
- ☒ **Jeudi 21 mai 2020 à 14 heures** : ouverture des inscriptions de la Course des Jeunes ; départs à partir de 16 heures ;
- ☒ **Jeudi 21 mai 2020 à 19 heures** : cérémonie de remise des prix.

**Assemblée générale  
de la Roue Libre  
Samedi 25 janvier  
2020**

**19h00 salle du  
temps libre  
La Croix du Bac**



**Vous voulez  
connaître les  
activités de la  
Roue Libre  
venez nous  
rencontrer lors  
de notre AG**

**LA ROUE LIBRE**

**STEENWERCK**

<http://larouelibresteenwerck.blogspot.fr/>



**Activités du club:  
La semaine:  
Sorties les mardi et  
jeudi matin ou après-  
midi  
Le dimanche matin  
Sortie en club ou  
participation aux  
manifestations des  
clubs voisins**



**Manifestations du club en 2020:  
Le 8 mai: Brevets cyclo et Vtt  
Le 8 novembre: l'Automnale  
Vtt et randonnée pédestre  
Week-end de la Pentecôte au Val Joly  
En août: Voyage itinérant d'une  
semaine vers la Bretagne**



La médiathèque de la Croix du Bac, Le Car Podium et l'US Canette  
présentent

# CARBOFLIP 4

dimanche 12 janvier 2020  
salle du temps libre La Croix du Bac  
(Steenwerck) 12h  
▶ 18h



grand CONCOURS  
DE  
CARBONNADE  
FLAMANDE  
et de FLIPPER

Flippers  
en Accès Libre  
Animations

Plus d'infos :  
f médiathèquecroixdubac

inscriptions  
CONCOURS  
Reservations  
Repas

mediatheque-croixdubac@orange.fr

CAR PODIUM



La Médiathèque  
La Croix du Bac



Chicken



# Fierté & Remerciement

Après avoir organisé : 2 Lotos, 1 Concours de Pétanque, La journée Stop, Le repas accordéon avec François Ramon, Le concours de Carte et Le weekend du marché de Noël.

Je tiens à remercier tous mes bénévoles de l'association ou non pour le travail effectué pendant toutes ses manifestations. Mais un énorme merci à nos 3 « doyens » de l'association qui gèrent la logistique toute l'année comme des petites fourmis : récupérer des lots, les nettoyer, les transformer, les monter et descendre du grenier, les charger et décharger de leurs voitures.....

Il et Elles mettent tout leur cœur à faire tourner et à récolter le moindre centime pour ses enfants malades qui n'attendent qu'une seule chose la guérison.

**Alors du fond du cœur MERCI Annie, Bernard et Pascaline.**

La remontée des fonds aura lieu en janvier 2020 alors si vous n'avez pas encore donné et que vous avez envie de faire votre don vous pouvez déposer votre chèque au

- 36 rue du musée Steenwerck
- 26 rue de Bac St Maur La Croix Du Bac



# Musée de la Vie Rurale

## Demandez le programme!

**Dim.  
05/01  
2020**

### À 16h CONCERT DE LA GALETTE

concert folk à l'issue duquel les spectateurs se retrouvent autour de la galette pour se découvrir rois ou reines d'un soir. Cette année, c'est le duo belge LUC PILARTZ / CLARA ROELANDS qui jouera.

Voyageant au travers des mélodies européennes et de leurs propres compositions, le Duo Pilartz-Roelands mêle traditions et nouveautés en quête de faire (re) découvrir cet héritage. Ce duo, composé de Luc Pilartz aux violons et aux cornemuses ainsi que de Clara Roelands à l'accordéon, est pour le moins (d)étonnant, savant mélange des sonorités rebondissantes et contrastées issues de leurs recherches personnelles. Ces musiciens aguerris, ayant déjà fait leur preuve au sein de diverses formations, ne manqueront pas de créer une ambiance festive.



**Réservation OBLIGATOIRE au 03 28 50 33 80 tarif :12€ Places limitées**

**Dim.  
19/01  
2020**

à 16h

### SPECTACLE DE CHANSONNIER DUQUESNOIT CHERCHE LA PETITE BÊTE

De et par Jean-Claude DUQUESNOIT et Dianne VAN DEN EIJNDEN

L'animal n'est-il qu'un homme comme les autres? C'est la question que se pose Jean-Claude DUQUESNOIT

Conférencier déjanté, zoologue pinailleur, omithologue étrange et saugrenu, Jean-Claude DUQUESNOIT revisite en vers (et contre tout !) la classification du vivant, maniant l'alexandrin avec autant d'aisance que son arme préféré : l'humour. Au travers du prisme animalier il aborde les questions existentielles de l'humanité : Le quotient intellectuel d'une huître est-il supérieur à celui d'Eve Angeli ? La méduse est-elle plus molle que François Hollande ? Une interrogation sans tabou car chez les animaux, « On peut parler de TOUTOU... mais pas avec n'importe KIKI ! ».

Soutenu par son assistante musicale, Dianne VAN DEN EIJNDEN, Jean-Claude DUQUESNOIT vous présente un bestiaire machiavélique propre à séduire jeunes loups et vieux renards, un spectacle sans le moindre temps mort destiné in fine à vous faire rire, sourire et parfois même apprendre quelques trucs sur la classification des espèces.



**8€ réservations au 03 28 50 33 80**

# Musée de la Vie Rurale

## Demandez le programme! les 2 rendez-vous de la St Valentin

**Sam.  
08/02  
2020**

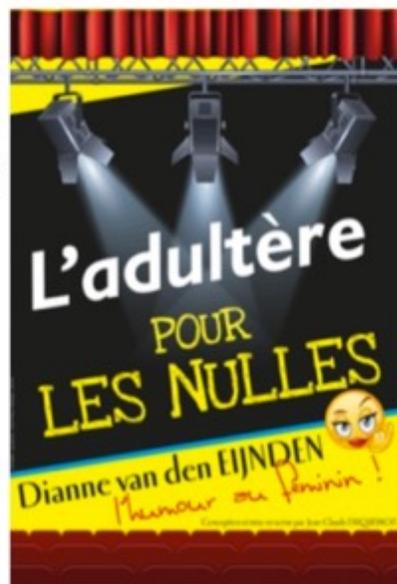
à 20 h

### SPECTACLE DE CHANSONNIERE

#### L'adultère pour les Nulles

Par Dianne Van den Eijnden

Au travers de réflexions humoristiques, de chansons tendres, rosses, et parfois coquines, « L'adultère pour les nulles » vous dévoilera ses mille et un secrets pour capturer le mâle idéal. Une comédie musicale pour une seule personne, un cour d'apprentissage comment capturer le mâle idéal..., si toutefois ça existe...! Alexandre Dumas affirmait : Les chaînes du mariage sont si lourdes qu'il faut se mettre à deux pour les porter, parfois trois. Les femmes ont un point commun avec les hommes: elles sont extrêmement fidèles jusqu'au jour où leur est donnée l'occasion de ne l'être plus.



8€ réservations au 03 28 50 33 80

**Sam.  
15/02  
2020**

à 20h

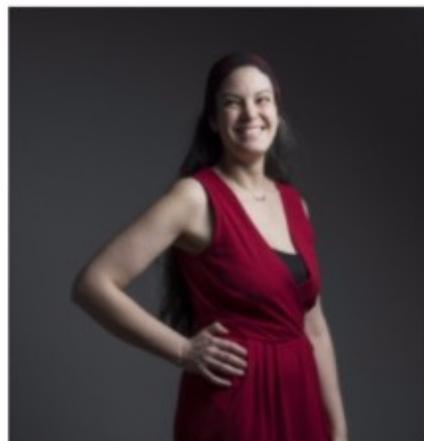
### CONTES DE LA SAINT VALENTIN

#### La Demoiselle et le loup

Par Manuella YAPAS

Contes d'amour (coquins mais pas que)  
En ce temps là, les forêts chaudes et humides recouvraient le monde. En ce temps là, la musique faisait bouillonner les volcans intérieurs. En ce temps là, les loups avaient 2 flûtes et les demoiselles ne pouvaient pas jouer de musique toutes seules...

L'amour sous toutes ses formes, de la plus douce à la plus passionnelle en passant par la plus coquine, vous attend dans ce spectacle destiné  
**aux grandes oreilles.**



8€ réservations au 03 28 50 33 80



# ADSMTS Flandres

Association de Défense des Sinistrés des Mouvements de Terrain,  
consécutifs à la Sécheresse, en Flandres

Mairie 59190 Caëstre

Sylvie SUPELEY Tél : 03 28 40 09 29

Mail : [assosiniseche.flandres@gmail.com](mailto:assosiniseche.flandres@gmail.com)

## Rappel de l'objectif de l'Association

\* Aider les sinistrés à réaliser les démarches en vue d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et d'obtenir réparation du préjudice par les compagnies d'assurances.

\* Intenter au nom des sinistrés, des actions en justice et/ou les défendre dans les actions me-

## Activités

### Octobre

1 : Réunion préfet/maires du Nord, en présence de l'Association ;

3 : Rencontre de l'inter-collectif : cat nat Wannehain/collectif Roncq/ADSMTS Flandres ;

4 : Rencontre d'opportunité avec M. DARMANIN ;

7 : Reportage France 3 Littoral (diffusion le 14) ;

8 : Dépôt des recours gracieux des mairies, par M. BODART, Avocat de la CCFI ;

10 : Lille - Rencontre des Députés, des Présidents de Com Com, des représentants de l'inter-collectif

18 : Mise en ligne de la pétition.

### Novembre

8 : Rencontre préparatoire Assemblée Nationale ;

13 : Audition par les Députés du Nord, à l'Assemblée Nationale, à Paris.

### À venir

\* Compte-rendu aux Présidents de Com Com, aux Maires, aux sinistrés...

## Le mot du Président

Chers sinistrés ,

**Pour vous informer de nos activités, nous vous adressons la lettre d'information, N°01-11/2019.**

**Voilà maintenant près de 5 mois que notre Association est à l'ouvrage, pour défendre les intérêts de tous les sinistrés .**

**L'équipe du Conseil d'Administration est composée de personnes compétentes, bénévoles et de bonne volonté. Merci à vous!**

**Si ce n'est déjà fait, apportez votre soutien, adhérez à l'ADSMTS Flandres**

**Vous pouvez compter sur nous !**

**Bien Cordialement — Albert DEHAUDT**

## Qui sommes nous ?

- Le Conseil d'Administration est composé de 17 membres ;
- 244 personnes sont inscrites à l'Association

## Communication

- ⇒ Création d'un site internet ;
  - ⇒ Création d'une page face book ;
  - ⇒ Diffusion d'une lettre d'information ;
- Afin d'être plus efficace et plus proche de vous, nous travaillons aussi sur la « notion de territoire ».

Afin de renforcer notre action, 3 structures représentant les sinistrés de la sécheresse (Flandre intérieure, le Pévèle-Carembault, le Ferrain-Tourcoing-Bondues Vallée de la Lys) ont décidé de partager leur expérience et de mener des opérations conjointes :

**Notamment, l'inter-collectif a décidé de lancer une pétition en ligne, dont l'objectif est :**

- Sensibiliser l'opinion sur notre situation et faire pression sur les décideurs, qu'ils soient publics ou privés ;
- Son efficacité est attestée par le nombre de signataires et son impact sur l'opinion publique ;
- Elle pourra accompagner nos recours et nos différents courriers.

Certes, cela ne résoudra pas tous les problèmes, car la bataille est essentiellement juridique et politiques. Mais ce sera un atout supplémentaire.

**Demain vous serez peut-être concerné, merci de signer la pétition : <http://chng.it/qnhxZ65Z>**

**N'hésitez pas à transmettre rapidement ce mail à vos familles, enfants et amis...**

**Ne pas déclarer un sinistre à sa compagnie d'assurance,  
dans le cadre d'une Catastrophe Naturelle,  
liés aux mouvements de terrain consécutifs à la Sécheresse**

Attention :

La recommandation de "déclarer à l'assureur tout sinistre" **est erronée et préjudiciable aux sinistrés**, dans le cadre **d'une demande de reconnaissance Catastrophe Naturelle dus aux mouvements de terrain, consécutifs à la sécheresse essentiellement.**

Exemple :

Une personne repère des désordres sur et/ou dans son habitation : fissures, carrelage cassé, portes et fenêtres qui frottent ou n'ouvrent plus, etc...

Il s'agit peut-être de dégâts dus à la sécheresse.

La seule démarche à faire :

**Déposer une demande de reconnaissance Catastrophe Naturelle à la Mairie.**

**C'est la Mairie qui envoie la demande à la Préfecture.**

Lorsque la commune est reconnue, par arrêté publié au Journal Officiel :

Le sinistré a **10 jours** pour adresser à la compagnie d'assurance, une **lettre recommandée avec accusé de réception**, demandant la prise en charge des dommages et les réparations, dus **aux mouvements de terrain, consécutifs à la sécheresse.**

Attention, la seule exception :

Lorsqu'il faut faire constater **un danger et péril imminent**, c'est-à-dire lorsqu'il y a un risque d'effondrement, un risque pour les habitants...

Dans ce cas :

C'est le maire qui prend un arrêté « danger et péril imminent » ;

En accord avec le propriétaire et la compagnie d'assurance du sinistré.

**A D S M T S F landres**

**Bulletin d'adhésion 2019 — 15€**

*Association de Défense des Sinistrés  
des Mouvements de Terrain,  
consécutifs à la Sécheresse, en Flandres*

**Si vous aussi, vous constatez des désordres  
liés à la sécheresse, rejoignez-nous!!!**

**Madame / Monsieur :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville**.....

**Tél :** ..... **E-mail :** .....

**Adhère à l'A D S M T S F pour l'année 2019 en versant la cotisation annuelle de 15€, de préférence par chèque.**

**Bulletin d'adhésion à découper et adresser à :**

**Le .....**

**Sylvie SUPELEY, Mairie 59190 CAESTRE**

**Signature**

**Assosiniseche.flandres@gmail.com**

# LES EVENEMENTS A STEENWERCK

## JANVIER

Vendredi 10

**Vœux des 100 km**  
*Maison Decanter*

Samedi 11

**Vœux de la  
Municipalité**  
*Salle des Sports*

**Carboflip**

*Médiathèque de La Croix-du-Bac  
Maison du Temps Libre*

Dimanche 12

**Don du sang**

*Salle Saint-Joseph*

Dimanche 12

Vendredi 17

**AG Contes à Tous Vents**  
*Maison Decanter*

**AG de l'ASAP**

*Maison Decanter*

Samedi 18

Samedi 25

**Spectacle 20 ANS  
de l'ATELIER DANSE**  
*Maison du Temps Libre*

**Vœux**  
Boules, Pétanque et Quilles  
*Hangar Dutrie*

Samedi 25

Samedi 25

**AG La Roue Libre**  
*Maison du Temps Libre*

Samedi 25

**AG Familles Rurales**  
*Maison Decanter*

**TIR du ROY**

*Les Archers  
Hangar Dutrie*

Dimanche 26

## FEVRIER

**AG Harmonie Municipale**

*Maison Decanter*

Lundi 3

**AG de l'AFN**

*Mairie*

Mercredi 5

Vendredi 7

**Histoires d'un soir  
Contes à tous Vents**  
*Musée de la Vie Rurale*

Samedi 8

**Carnaval  
de l'Ecole St Joseph**  
*Salle de Sports*



Bénédicte David et toute l'équipe du Marché de Noël ont de quoi être fières d'une édition 2019 réussie. Beaucoup de monde sur la Grand-Place, des événements de qualité, des chalets attrayants, du vin chaud... La magie a opéré et la flamme de Noël s'est ravivée.



Jean Degorre, notre Roi mage steenwerckois a accueilli de très nombreux visiteurs en l'église St Jean-Baptiste à l'occasion de la remarquable exposition réunissant plus de 1000 crèches.